

DÉLIBÉRATION N° 2020/182

Relative à l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 13 mai 2020,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n°2013/492 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n°2019/62 du 13 mars 2019, portant approbation du budget de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2019 - Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n°2019/282 du 28 août 2019, portant décision modificative n°1 du budget unique de l'exercice 2019 de la ville de Dumbéa - Budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n°2020/174 du 13 mai 2020 donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2019 du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n° 2020/178 du 13 mai 2019 portant approbation du compte administratif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2019 du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la note explicative de synthèse n° 2020/24 du 20 avril 2020,
La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 4 mai 2020,
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Résultats de l'exercice 2019 :

- Le résultat de clôture de l'exercice 2019 en exploitation présente un excédent de soixante-deux-millions-trois-cent-vingt-trois-mille-cent-soixante-et-onze francs (**62.323.171 F.CFP**) ;
- Le résultat de clôture de l'exercice 2019 en investissement présente un excédent de dix-millions-sept-cent-cinquante-six-mille-neuf-cent-trente-deux francs (**10.756.932 F.CFP**).

ARTICLE 2 /

Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre 2019 s'élèvent à :

- En dépenses : pas de restes à réaliser (**0 F.CFP**) ;
- En recettes : pas de restes à réaliser (**0 F.CFP**).

ARTICLE 3 /

Le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2019 de dix-millions-sept-cent-cinquante-six-mille-neuf-cent-trente-deux francs (**10.756.932 F.CFP**) couvre en totalité le besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers de la Ville de Dumbéa.

Il convient de l'inscrire en recettes d'investissement au chapitre 001.



ARTICLE 4 /

Le solde excédentaire de la section d'exploitation de soixante-deux-millions-trois-cent-vingt-trois-mille-cent-soixante-et-onze francs (**62.323.171 F.CFP**) est reporté à la section d'exploitation du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers, exercice 2020, de la Ville de Dumbéa, au chapitre 002.

ARTICLE 5 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MAI 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 MAI 2020

Le Maire,

Georges Naturel



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
S.G.	-	1
S.F.S.	-	1
D.D.P.	-	1
D.A.F.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1